

Article

Commentaire

L'environnement en quête de théories

Franck Aggeri

Maître-assistant, chercheur en gestion, École des Mines de Paris, CGS, 60 boulevard Saint-Michel, 75272 Paris cedex 06, France

L'environnement, champ de pratiques récentes et en expansion, pose, sans conteste, des questions suffisamment inédites à la recherche pour justifier de nouvelles propositions théoriques. Dans quelle mesure ces propositions peuvent-elles contribuer à éclairer de façon originale la compréhension des processus d'action collective à l'œuvre en la matière? À quelles préconisations pour l'action peuvent-elles aboutir? C'est à ce débat que ce commentaire vise à contribuer, en s'appuyant pour cela sur l'article présenté dans ce numéro par Laurent Mermet, Raphaël Billé, Maya Leroy, Jean-Baptiste Narcy et Xavier Poux qui, faisant le point sur vingt ans de recherches, propose un cadre théorique et méthodologique pour l'analyse des problèmes d'environnement : l'analyse stratégique de la gestion environnementale (ASGE)¹. Nous commencerons par un rapide résumé de la thèse qui est avancée par les auteurs, avant d'examiner la pertinence du cadre théorique qu'ils proposent et les préconisations pour l'action qui découlent de celui-ci.

Les auteurs avancent deux raisons pour justifier le besoin d'un tel cadre théorique. La première raison tient à l'inefficacité présumée des dispositifs de gestion mis en place dans le domaine de l'environnement. Leur multiplication n'aurait pas empêché, en effet, une dégradation continue des écosystèmes, posant la question de l'efficacité et de la cohérence de l'action en matière d'environnement. La deuxième raison tient à l'insatisfaction des auteurs à l'égard des théories les plus en vogue en matière d'environnement, qui, sous couvert de formules mobilisatrices (gestion intégrée, planification écologique, gestion participative, etc.), ne feraient que théoriser des

doctrines d'action, sans en critiquer la pertinence ni l'efficacité.

Dans leur argumentation, les auteurs soulèvent trois points importants qu'ils introduisent dans leur cadre méthodologique. En premier lieu, ils soulignent l'importance, sur le plan analytique, de distinguer « gestion intentionnelle » et « gestion effective » de l'environnement. Cette distinction, classique en théorie des organisations – ne pas confondre organisation formelle et organisation réelle, discours et pratiques –, est ici d'autant plus utile que, comme le rappellent les auteurs, les politiques environnementales sont saturées d'une rhétorique sur la gestion intégrée ou le développement durable qui ne doit pas masquer les difficultés de mise en œuvre rencontrées. Le second point méthodologique concerne la dimension systémique des questions d'environnement. S'inscrivant dans une filiation ancienne en matière de recherches sur l'environnement, les auteurs soulignent l'importance de croiser les données et les raisonnements économiques, scientifiques, techniques et sociologiques afin d'obtenir une compréhension des problèmes complexes considérés. Le troisième point concerne la prise en compte non seulement des effets propres des politiques environnementales, mais également des effets induits – et souvent contradictoires – des autres politiques sectorielles qui peuvent avoir un impact sur le problème environnemental considéré. Cette préconisation rejoint là encore des préoccupations anciennes de nombreux travaux en gestion et en organisation qui, depuis Cyert et March (1963), s'attachent à prendre en compte, dans l'analyse des systèmes d'action concrets, la confrontation de rationalités et de logiques locales qui permettent d'expliquer les effets inattendus de l'action collective.

Mais le programme théorique qui est proposé n'a pas seulement une visée explicative ; il a également une visée

Auteur correspondant : aggeri@ensmp.fr

¹ Voir dans ce numéro l'article de Mermet *et al.*, « L'analyse stratégique de la gestion environnementale : un cadre théorique pour penser l'efficacité en matière d'environnement ».

normative : il s'agit de « favoriser la prise de responsabilité des groupes humains face aux problèmes écologiques ». Ainsi, l'objectif affiché n'est pas de réformer à la marge des dispositifs existants, processus voué à l'échec selon les auteurs, mais de comprendre pour agir en s'engageant auprès des « acteurs d'environnement, opérateurs de la gestion intentionnelle », institués porte-parole des systèmes écologiques.

Voici pour le programme. Venons-en maintenant à la discussion qui considérera cet article à l'aune de l'ambition théorique qui est visée. À cet égard, nous considérerons tour à tour trois points : l'originalité du cadre théorique proposé, sa pertinence, ses conséquences pour l'action.

L'ASGE, une nouvelle théorie du pouvoir ?

Toute démarche scientifique suppose un travail préalable de discussion des théories existantes pour en cerner les apports et les limites. Présentés comme une avancée sur les plans méthodologique et théorique, les principes de l'ASGE ne semblent pourtant pas différents de ceux énoncés par la sociologie des organisations à la fin des années 1970 (voir Crozier et Friedberg, 1977). Les auteurs proposent, en effet, une analyse des problèmes d'environnement en termes de rapport de pouvoir, développant une représentation de l'environnement comme jeu stratégique. Ils laissent ainsi entendre que les réformes institutionnelles, le développement d'expertises scientifiques n'auraient pas d'effets concrets. On serait dans la reproduction indéfinie d'un système d'action où l'environnement serait régulièrement sacrifié au profit d'autres logiques sectorielles (l'agriculture, l'industrie, l'aménagement du territoire, etc.). Reconnaissons aux auteurs le fait qu'ils assument jusqu'au bout ce point de vue, y compris dans la posture de recherche qui est adoptée : puisque tout est rapports de force, la neutralité n'a pas lieu d'être ; d'où l'engagement revendiqué des chercheurs auprès des « acteurs d'environnement », quitte à se départir d'un principe de symétrie revendiqué par la plupart des recherches de terrain en sciences sociales.

On aurait pu s'attendre à ce que cette posture engagée s'accompagne d'une discussion serrée de la littérature prise pour cible, en montrant, sur quelques exemples précis ayant fait l'objet de différentes recherches (ex. : la gestion intégrée des zones côtières), en quoi l'ASGE permet d'éclairer de façon originale les phénomènes étudiés. Au lieu de quoi, les auteurs se contentent de disqualifier les autres travaux sans que des arguments précis soient apportés pour étayer ce point de vue. On aurait pourtant souhaité voir non seulement l'ASGE comme « théorie intentionnelle », mais également sa mise à l'épreuve comme « théorie effective ».

Quelle est la pertinence de l'ASGE pour l'étude des problèmes d'environnement ?

Pour accréditer la thèse du pouvoir, les auteurs mettent en avant, d'une part, l'écart persistant entre les objectifs affichés et la dégradation de l'état de l'environnement, d'autre part, l'omniprésence d'une rhétorique de la gestion intégrée et du développement durable qui viserait à masquer la permanence des rapports de force. Sur le premier point, rappelons un principe méthodologique classique en matière d'évaluation des politiques publiques. Lorsqu'on évalue l'efficacité d'une politique publique, il faut commencer par s'interroger sur le degré d'ambition des objectifs annoncés : les objectifs vont-ils au-delà d'un scénario au fil de l'eau (*business as usual*) ? Prendre en compte ce principe permet de mettre en perspective le degré d'ambition d'une politique publique et des efforts à accomplir pour y parvenir. Ainsi, l'atteinte des objectifs n'est pas un gage d'efficacité, mais peut traduire une ambition réduite (ex. : certains accords volontaires dans le domaine de l'environnement industriel). Inversement, un écart important n'est pas forcément synonyme d'échec, mais peut révéler l'ampleur des apprentissages collectifs à conduire pour inverser des tendances défavorables (ex. : la réduction des déchets à la source ou la réduction des gaz à effet de serre dans les transports). En prenant l'objectif environnemental initial comme une donnée indiscutable, les auteurs oublient ce principe élémentaire dans leur analyse. Quant à l'omniprésence de la rhétorique sur la gestion intégrée et le développement durable, plus que le signe d'un simulacre ou d'une manipulation, n'est-elle pas d'abord le symptôme d'une crise de légitimité (Laufer, 2000) d'acteurs dont les formes d'intervention traditionnelles (réglementation, interventions sectorielles) ne sont plus adaptées face aux problèmes d'environnement contemporains ?

Plus généralement, il convient de s'interroger sur la pertinence du cadre proposé pour l'étude des problèmes d'environnement. Toute théorie en sciences sociales a, implicitement ou explicitement, un champ d'application privilégié. Ainsi, les théories du pouvoir ont été développées dans les années 1960 à partir de l'étude des systèmes bureaucratiques où l'énigme consistait à expliquer les échecs récurrents des réformes entreprises et la permanence de situations de blocage. Ces théories sont évidemment moins pertinentes pour étudier les situations d'innovation ou de changement où il est difficile d'éluder les dimensions d'apprentissage et de production de savoirs. Comment caractériser les problèmes d'environnement contemporains ? Est-il possible, comme le suggèrent les auteurs, de représenter l'environnement comme un champ stabilisé où se joueraient indéfiniment les mêmes jeux de pouvoir ? La réponse est négative. Non pas que l'on n'y observe pas de rapports de

force entre acteurs, mais ceux-ci ne peuvent être analysés indépendamment de la genèse de nouveaux acteurs, de nouveaux objets de gouvernement et de la production de nouveaux savoirs. Le principe d'une étude conjointe des rapports de pouvoir et des relations de savoirs est une approche défendue par de nombreux auteurs pour comprendre les formes modernes d'action collective (voir à ce sujet Foucault, 1976; Hatchuel, 2000).

Que l'on songe à l'émergence de nouveaux objets de gouvernement (l'effet de serre, la biodiversité, la politique des produits, etc.), à celle de nouvelles expertises, disciplines scientifiques et de nouvelles figures d'acteurs (groupes concernés, montée en régime des ONG dans le jeu institutionnel, etc.) ou encore à l'invention de nouveaux dispositifs de gouvernance (instruments économiques, instruments participatifs, etc.), l'environnement n'a rien d'un champ d'action stabilisé. C'est, au contraire, un domaine constitué de pratiques hétéroclites (voir Lascoumes, 1994) dans lequel s'expérimentent de nouvelles formes d'action collective (dispositifs de participation, marchés de droits à polluer, accords volontaires, etc.) qui suscitent simultanément apprentissages collectifs et reconfiguration des rapports de force (voir Aggeri, à paraître). Dans cette perspective, on est rarement dans une situation « d'asymétries d'information » où chacun connaîtrait à l'avance son intérêt dans un jeu stratégique. On se trouve plus fréquemment dans une situation « d'incertitudes partagées » (Aggeri, 2000) où l'enjeu est de découvrir son intérêt au cours de l'action collective. Considérer l'environnement comme le lieu de rapports de force revient à nier ces dynamiques en adoptant un cadre statique, dépourvu de toute historicité.

Quelles préconisations pour l'action ?

Le cadre proposé par les auteurs a également pour ambition de comprendre pour agir. Mais sur quelles préconisations un tel cadre peut-il déboucher ? Soulignons le caractère auto-référentiel de l'approche proposée : pour surmonter une situation de conflit, quelle autre préconisation peut-on tirer d'une analyse en termes de pouvoir, si ce n'est le renforcement du pouvoir des uns au détriment des autres ? C'est la piste qu'envisagent les auteurs en portant une attention centrale aux « acteurs [d'environnement] qui ont pour mission

principale de provoquer des changements appropriés de la gestion effective ». Mais comment accroître les capacités stratégiques de ces acteurs en l'absence de toute référence aux dynamiques d'apprentissage ou d'action collective ? Grâce à l'intervention des chercheurs, suggèrent les auteurs, qui, par le pouvoir de leur seule médiation, pourraient modifier l'équilibre des forces. Laissons de côté les questions que soulève, sur le plan sociologique, la mobilisation de la catégorie, floue, « d'acteurs d'environnement » (s'agit-il des acteurs institutionnels en charge de l'environnement ? Ou bien des groupes concernés qui se mobilisent à propos de controverses environnementales ?), pour nous interroger sur la conception bien singulière de la posture de recherche qui est proposée. Le chercheur est ici doté de capacités inédites : il a la mission écrasante de révéler la vérité sur les jeux d'acteurs et leurs effets réels. Encore faut-il nous expliquer par quels mécanismes il peut échapper aux jeux du pouvoir dans lesquels les autres acteurs sont enfermés.

Références

- Aggeri, F., 2000. Les politiques d'environnement comme politiques de l'innovation, *Annales des Mines / Gérer & Comprendre*, 60, 31-43.
- Aggeri, F., à paraître. Les régimes de gouvernementalité dans le domaine de l'environnement, in Hatchuel, A., Pezet, E. (Eds), *Organiser après Foucault*, Sainte-Foy (Québec), Presses de l'Université Laval.
- Crozier, M., Friedberg, E., 1977. *L'Acteur et le Système*, Paris, Le Seuil.
- Cyert, R.M., March, J.G., 1963. *A Behavioral Theory of the Firm*, Englewood Cliffs (N.J.), Prentice-Hall.
- Foucault, M., 1976. *Histoire de la sexualité, I. La Volonté de savoir*, Paris, Gallimard.
- Hatchuel, A., 2000. Quel horizon pour les sciences de gestion ? Vers une théorie de l'action collective, in David, A., Hatchuel, A., Laufer, R. (Eds), *Les Nouvelles Fondations des sciences de gestion : éléments d'épistémologie de la recherche en management*, Paris, Vuibert, 7-43.
- Lascoumes, P., 1994. *L'Éco-pouvoir : environnements et politiques*, Paris, La Découverte.
- Laufer, R., 2000. Les institutions du management : légitimité, organisation et nouvelle rhétorique, in David, A., Hatchuel, A., Laufer, R. (Eds), *Les Nouvelles Fondations des sciences de gestion : éléments d'épistémologie de la recherche en management*, Paris, Vuibert, 45-82.